

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/5

Resin 410 A

Révision 0 **Date de révision** 2011-12-01

	Date de revision 2011-12-
SECTION 1: Identification	de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit	
Nom du produit	Resin 410 A
1.3. Renseignements concern	nant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Société	Renishaw plc
Adresse	Whitebridge Way,
	Whitebridge Park,
	Stone,
	Staffordshire ST15 8LQ United Kingdom
Web	www.renishaw.com
Téléphone	+44 (0)1785 815651
Télécopie	+44 (0)1785 812115
Email	msds@renishaw.com
Adresse e-mail de la	msds@renishaw.com
personne compétente	msus@remsnaw.com
SECTION 2: Identification	des dangers
2.1. Classification de la subst	ance ou du mélange
Risques majeurs	Aucun danger important
2.2. Éléments d'étiquetage	
Phrase(s) de risque	Aucun danger important.
2.3. Autres dangers	
Autres risques	Le produit est classé comme produit non dangereux.
SECTION 3: Composition/	informations sur les composants
3.2. Mélanges	
	Caractéristique. Nom Chimique. Polyether/polyester polyol compound.
Informations supplémentaires	3
Aucun danger important	R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
SECTION 4: Premiers sec	ours
4.1. Description des premiers	secours
Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	(Se) rincer abondamment la bouche. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
	moudon.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Révision 0

Date de révision 2011-12-01

4.2. Principaux symptômes et	effets, aigus et différés
Inhalation	Aucun danger important.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
Contact avec la peau	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	(Se) rincer abondamment la bouche. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
4.3. Indication des éventuels s	oins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
	Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit).
SECTION 5: Mesures de lu	tte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction	
	Eau. Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).
5.2. Dangers particuliers résult	rant de la substance ou du mélange
	Carbon Monoxide peuvent se former en cas d'incendie.
5.3. Conseils aux pompiers	Carbon Monoxide peavent se former en eas a meenale.
The same politicals	Appareil respiratoire autonome.
	ndre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles,	équipement de protection et procédures d'urgence
	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
6.3. Méthodes et matériel de c	onfinement et de nettoyage
	Absorber avec un produit absorbant inerte. Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.
6.4. Référence à d'autres secti	ons
	Refer to sections 8,12 and 13.
SECTION 7: Manipulation e	et stockage
7.1. Précautions à prendre pou	ır une manipulation sans danger
	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.
7.2. Conditions d'un stockage	sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditionnement approprié	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Avoid exposure to low temperatures (> 15 °C).
7.3. Utilisation(s) finale(s) parti	culière(s)
	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec water. Éviter le contact avec les yeux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Porter un équipement de protection approprié.
SECTION 8: Contrôles de l'	exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	No WEL's have been identified for this substance.
8.2. Contrôles de l'exposition	THE WELLS HAVE BEEN INSTITUTED OF THE SUBSTRICTS.



fermés. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Conserver les récipients hermétiquement

8.2.1. Contrôles techniques

appropriés

Révision 0

Date de révision 2011-12-01

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux / du

Lunettes de protection réglementaires.

Protection de la peau - Protection des mains

visage

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Liquide **Couleur** Blanc **Odeur** Légère **pH** donnée non disponible

Point de fusion donnée non disponible

Point de congélation donnée non disponible

Taux d'évaporation donnée non disponible

Taux d'évaporation donnée non disponible Limites d'inflammabilité donnée non disponible

Vapour Flammability
Pression de vapeur
Densité de vapeur

donnée non disponible donnée non disponible

Densité de vapeur Explosif

r donnée non disponible f donnée non disponible

Oxydant Liposolubilité donnée non disponible donnée non disponible donnée non disponible

Coefficient de partage Température d'auto-ignition

donnée non disponible > 200 °C

Point d'ébullition Point d'éclair

> 200 °C

Densité relative

= 1.02 (Water = 1 @ 20 °C)

Viscosité

= 70 mPas (Cone & Plate)

Solubilité

= Insoluble dans l'eau

9.2. Autres informations

Conductivité
Tension de surface
Groupe de gaz
Benzene Content
Teneur en plomb
COV (composants organiques volatiles)

donnée non disponible donnée non disponible donnée non disponible donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Éviter tout contact avec : Acides, Agents oxydants

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acides. Isocyanures. Agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agents oxydants.



Révision 0

Date de révision 2011-12-01

10.6. Produits de décomposition	n dangereux
Total Frault de desempestation	Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.
SECTION 11: Informations to	
11.1. Informations sur les effets	
Toxicité aiguë	Aucune donnée disponible sur ce produit.
corrosion cutanée/irritation	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau et des membranes
cutanée	muqueuses.
11.1.4. Informations toxicologiq	ues
	donnée non disponible
SECTION 12: Informations é	cologiques
12.1. Toxicité	
	donnée non disponible
12.2. Persistance et dégradabil	ité
	Insoluble dans l'eau.
12.3. Potentiel de bioaccumulat	ion
	Aucune donnée disponible sur ce produit.
12.4. Mobilité dans le sol	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Aucune donnée disponible sur ce produit.
12.5. Résultats des évaluations	PBT et VPVB
	No data available.
SECTION 13: Considération	s relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement d	es déchets
	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Informations générales	
	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte
	des déchets dangereux ou spéciaux. Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.
Méthodes d'élimination	
	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte
	des déchets dangereux ou spéciaux. Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.
SECTION 14: Informations r	elatives au transport
ADR/RID	
	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
IMDG	
	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
IATA	
	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
SECTION 15: Informations r	églementaires
	on particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environne
	R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau. S24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Règlements	REGLAMENTO (UE) N o 453/2010 DE LA COMISIÓN de 20 de mayo de 2010 por el que se
	modifica el Reglamento (CE) n o 1907/2006 del Parlamento Europeo y del Consejo, relativo al
	registro, la evaluación, la autorización y la restricción de las sustancias y preparados químicos (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive
	1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE).
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·



Révision 0 **Date de révision** 2011-12-01

SECTION 16: Autres informations

Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures. Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

